



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 04 Juin 1999.

« D'argent, à une tour de sable, maçonnée et ouverte du champ, surmontée d'un feu de gueules, et accostée de deux épées du même, mises en pal.»

TOPONYMIE :

Nom d'origine latine "Brûlis" signifiant le lieu défriché par le feu. Cela fait référence à un incendie de la forêt qui a servi d'emplacement pour le village aux environs de 1200.

LA BRÛLATTE

EXPLICATIONS :

L'argent indique la nature de la terre un peu plus blanche.

Le feu représente le nom du village et son origine particulière.

L'épée est le symbole principal de Martin, le saint patron du village. Elles sont de gueules pour rester dans la symbolique du feu qui a créé le village.

La tour image le château de Cornesse. Elle est de sable pour rappeler la présence de mines de charbon sur le territoire communal.

Les ornements sont deux branches de chêne de sinople, fruitées d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'argent afin de représenter la forêt qui couvrait autrefois l'emplacement de la commune.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'argent est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur la tour, les épées et le feu.

Le terme maçonné s'applique aux joints qui lient les pierres des bâtiments. Le terme ouvert s'applique à la porte et à la fenêtre.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de la Brûlatte a été réalisé sans reprendre d'armoiries de famille.

HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de La Brûlatte n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.